

Permis A1 et A2

PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER par mail à ecs72@ecoledeconduitesabolienne.com

- ☐ 1 Photo d'identité couleur E-PHOTO
(Non découpée, non scannée et sans verres correcteurs)
- ☐ L'attestation de recensement militaire
(Pour les candidats âgés de 16 à 17 ans)
- ☐ L'attestation de situation vis à vis du service national
(Pour les candidats âgés de 17 à 18 ans)
- ☐ La JDC (pour les candidats âgés de 18 à 25 ans)
- ☐ L'ASSR n°2 (pour les candidats âgés de moins de 21 ans)
- ☐ La carte identité (R/V) en cours de validité, ou passeport
(+ livret de famille si erreur de prénoms)
- ☐ Le permis de conduire (R/V)
- ☐ Une facture de moins de 3 mois
(Justificatif de domicile : Eau, Téléphone, Internet, Impôts, attestation titulaire de contrat EDF...)
Si la facture n'est pas au nom de l'élève, il doit fournir la carte d'identité de l'hébergeur.
Ce dernier devra rédiger une attestation précisant que l'élève vit à son domicile.



FORMATION PRATIQUE

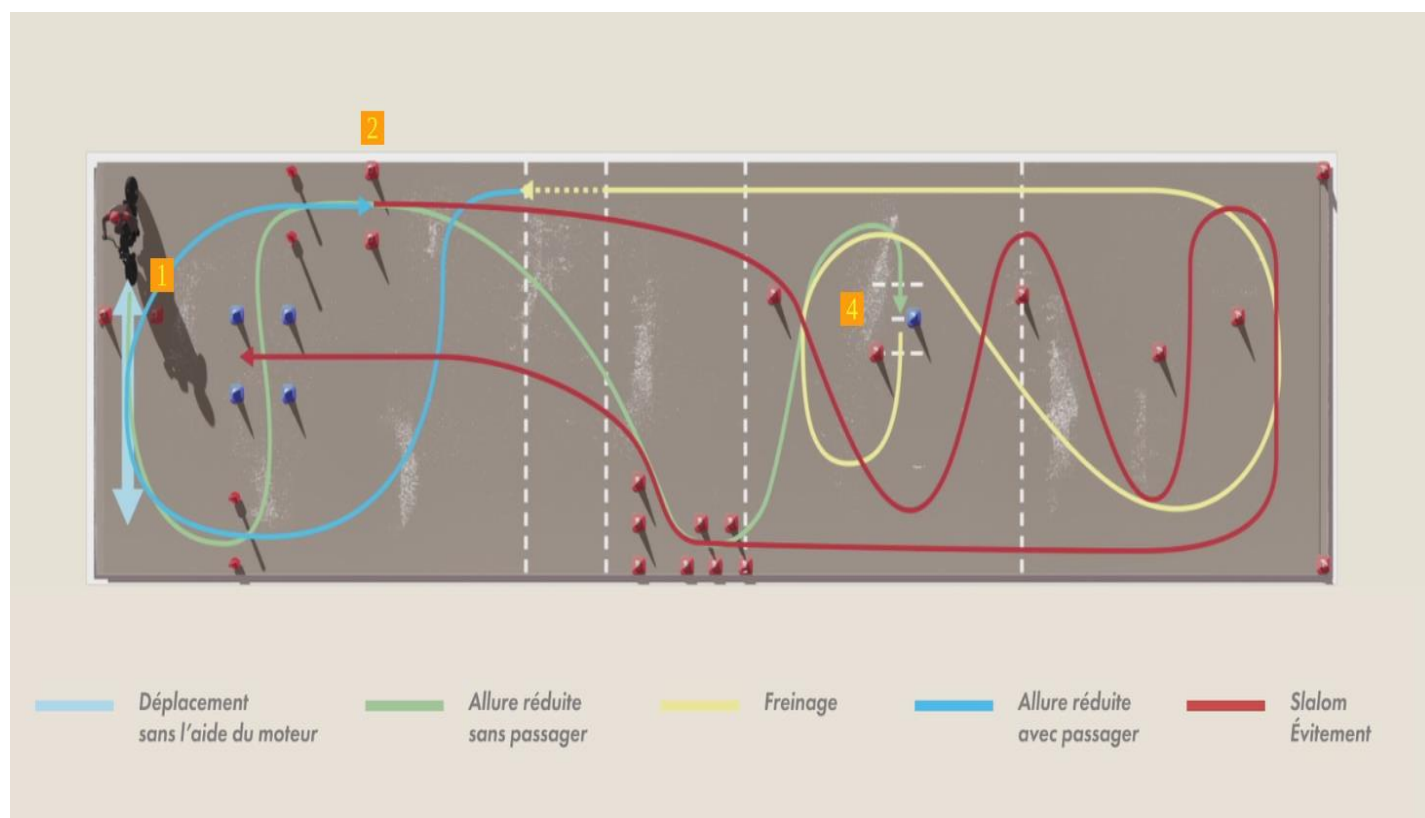
Permis	Définition permis de conduire	Âges
A1	Motocyclette avec ou sans side-car : - Cylindrée max : 125 cm ³ - Puissance max : 11 kW - Rapport puissance/poids ne dépassant pas 0.1 kW/kg	16 ans
A2	Motocyclette avec ou sans side-car : - Puissance max : 35 kW (47.5 ch) - Rapport puissance/poids ne dépassant pas 0.2 kW/kg	18 ans
A	Motocyclette avec ou sans side-car : - Être titulaire du permis A2 depuis au moins 2 ans - Effectuer une formation obligatoire de 7 heures	Minimum 20 ans

FORMATION PRATIQUE : PLATEAU ET CIRCULATION

Le nombre d'heures minimum obligatoire est de 20 heures (dont 8h plateau et 12h circulation). Votre évaluation initiale déterminera le nombre d'heures approximatif qui sera nécessaire à votre apprentissage.

L'EXAMEN MOTO : Celui-ci se passe en deux épreuves séparées :

Épreuve Hors Circulation



Épreuve Circulation

Lors de cette épreuve, le candidat effectue un parcours en moto de minimum 40 minutes en circulation, que ce soit en ou hors agglomération.

L'inspecteur suit le candidat en voiture avec un moniteur et donne les différentes indications de directions à l'aide d'une liaison radio.

Le candidat doit être équipé correctement, avec un casque homologué et à sa taille, des gants, un blouson et un pantalon adaptés pour la moto.

Le candidat doit notamment :

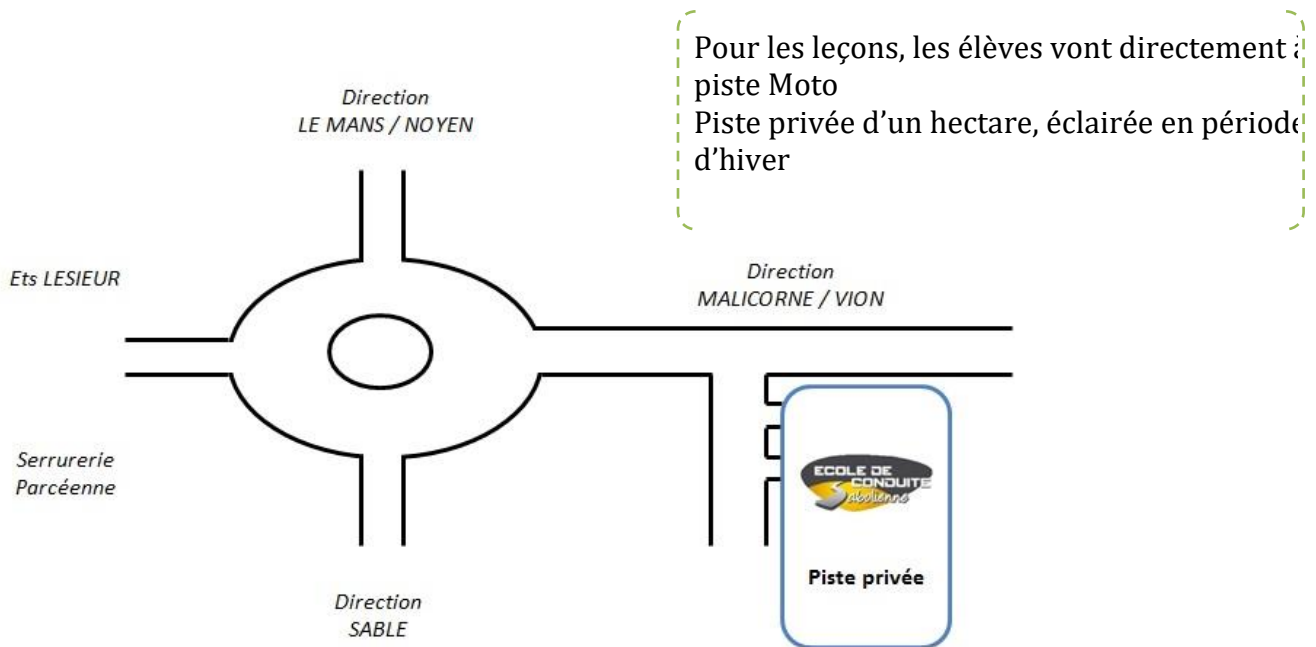
- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- Emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Dépasser et croiser des véhicules ;
- Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

Afin que l'inspecteur puisse bien comprendre ce que fait le candidat, il est important que celui-ci exagère bien tous ses contrôles et avertissements.

Il est également important de veiller à ne pas faire d'erreurs éliminatoires telles que :

- Non-respect des priorités ;
- Franchissement d'une ligne continue ;
- Circulation en sens interdit ;
- Non-respect des limitations de vitesse ;
- Non-respect d'un arrêt à un stop ou feu rouge...

PLAN DE LA PISTE : ci-dessous



Des équipements indispensables

Veste

La couche extérieure doit résister à l'abrasion. Elle doit être équipée de coques au niveau des coudes et des clavicules.

Risque : lacérations graves au contact du sol.

Gants

De bonne qualité avec manchette et serrage au poignet.

Risque : amputation des doigts.

Pantalon

Le cuir reste la meilleure solution, surtout avec des genouillères et des renforts latéraux.

Risque : perte de peau importante, infections dues au contact avec la route.

Bottes ou bottines

Renforcées, elles protègent les os du pied, le talon et maintiennent la cheville.

Risque : érosion des nerfs, amputation des orteils.

Le casque

intégral ou modulable.

Risque en cas de chute : fracture de la mâchoire.

OBLIGATOIRE

Protections dorsales

intégrées ou sous le blouson

Risque : lésions de la colonne vertébrale, paralysie.

OBLIGATOIRE



LP/INFOGRAPHIE - C. TÊCHE

Les équipements obligatoires doivent être aux normes NF

TARIF FORMATION PERMIS A1 – A2

(T.V.A INCLUSE : 20 % et 5.5 % sur fournitures pédagogiques)

Formule 20 Heures

1199 €

Évaluation de départ.	48€
Frais d'inscription et gestion administrative	63€
Kit fourniture pédagogique	49€
Frais d'inscription à l'examen et redevance	55€
20 Leçons de pratique (8H de plateau et 12H de circulation).	840€
Présentation aux Examens Plateau et Circulation.	2 x 72 €

Formule 15 Heures sans code (titulaire permis A1)

898 €

Évaluation de départ.	48€
Frais d'inscription et gestion administrative	57 €
Fiche de suivi et livret numérique	19 €
15 Leçons de pratique (5H de plateau et 10H de circulation).	630€
Présentation aux Examens Plateau et Circulation.	144 €

Formule 15 Heures avec code (Titulaire permis A1)

989 €

Évaluation de départ.	48€
Frais d'inscription et gestion administrative	63€
Kit fourniture pédagogique	49€
Frais d'inscription à l'examen et redevance	55€
15 Leçons de pratique (5H de plateau et 10H de circulation).	630€
2 Présentation aux Examens Plateau et Circulation.	144 €

Les prestations hors formules :

Frais d'inscription à l'examen et redevance (en cas d'échec)	55 euros
Stage code	149 euros
Leçon de moto (au-delà du forfait)	48 euros
Présentation aux Examens Plateau ou Circulation (en cas d'échec)	72 euros
Fabrication du permis	25 euros

NOS FINANCEMENTS :

Voir avec le secrétariat, les modalités de paiement seront précisées sur le contrat de formation :

Echéancier maximum :

1^{er} versement, à la signature du contrat : 40 % du montant total du contrat

2^{-ème} versement, à la réservation de la 1^{ère} leçons de moto : 30 % du montant total du contrat

3^{-ème} versement, à la réservation de l'examen de circulation : 30 % du montant total du contrat - dernier paiement

Financer son permis moto



IMPORTANT :

- **Aucune leçon ne sera remboursée si la formule n'est pas consommée dans son intégralité**
- **Les formules ne sont valables que pour un seul examen : code, plateau et route.**

Garantie financière des écoles de conduite :

MS AMLIN INSURANCE SE – 22 rue Georges Picquart – 75017 PARIS
Assurance collectif Responsabilité Civile Professionnelle n°2024PIR00001

Garantie Financière plafonnée à 403566 EUR en tant qu'adhérent au contrat d'assurance collectif n°2024PIR00001 pour dispenser les formations hormis celles faisant l'objet de conventions (1) préparant aux différentes catégories du permis de conduire, à savoir : B (filiales AAC – CS), BE, BEA, B 78, B 96, B1, AM, A1, A2, A, ou autres formations.

(1) Conventions : les formations faisant l'objet de conventions (Permis PL et formations professionnelles) n'entrent pas dans le calcul du montant de la Garantie financière requise.

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1^{er} alinéa du présent article, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

ASSURANCE :

L'École de Conduite Sabolienne a souscrit un contrat d'assurance avec les garanties « Responsabilité Civile circulation et Responsabilité Civile du fait du fonctionnement comme outil sans limite de montant pour les dommages corporels causés au tiers » suivant le Code des Assurances. (En cas de chute, sans blessure, la tenue vestimentaire n'est pas remboursée par l'assurance).